

# Introduction : "le secret bancaire a-t-il un avenir?" : pourquoi choisir un tel sujet

Autor(en): **Erb, Michel**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **60 (2002)**

Heft 1: **Le secret bancaire : a-t-il un avenir?**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# INTRODUCTION

Michel ERB

*Trésorier des Rencontres Suisses*

*Treffpunkt Schweiz*

*Modérateur du Forum*

*erb-michel@bluewin.ch*

**« Le secret bancaire a-t-il un avenir ? » : Pourquoi choisir un tel sujet ?**

## ***Le sujet est d'une grande actualité***

Le secret bancaire suisse est une institution qui préoccupe aujourd'hui l'opinion publique. Les récentes études sur le rôle de la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale et les discussions sur la globalisation du terrorisme ramènent inmanquablement l'actualité en Suisse et à l'étranger sur ce sujet.

## **C'est un sujet de grande importance économique**

Du secret bancaire dépend une grande gamme de services offerts par les départements de gestion de fortune. S'il n'est pas possible de définir de manière fiable la part des bénéfices générés par le secret bancaire, et s'il n'est pas possible non plus de connaître la masse salariale produite par ce secteur, on peut néanmoins raisonnablement adopter l'hypothèse selon laquelle la disparition du secret bancaire causerait – en tout cas à court terme – un dommage économique considérable. Ce dommage déborderait du secteur bancaire dans la mesure où il aurait également des répercussions négatives sur la santé économique de nombre de fiduciaires, d'études d'avocats et de compagnies d'assurances.

## ***Le sujet polarise le débat politique***

Dans l'argumentation politique, le secret bancaire polarise le débat. Il est souvent lié à des réflexions qui lui sont totalement étrangères. En effet, le secret bancaire se définit à une extrémité comme un instrument dont l'unique but est de permettre aux criminels

de traverser en toute impunité les frontières entre leur économie occulte et le monde civilisé. A l'autre extrémité, certains arguments prétendent qu'une démocratie moderne qui se veut neutre, ne peut exister que sur la base d'un système bancaire complètement opaque et imperméable.

Les raisonnements qui mènent à ces deux points de vue antinomiques font hélas et forcément appel à des concepts aussi disparates qu'incompatibles tels que : les fonds en déshérence, les paradis fiscaux, les comptes numériques, la contrebande, les sociétés de domicile, les centres «offshore» et le blanchiment. Un débat constructif sur une base aussi illogique n'est évidemment plus possible.

### **Les paramètres du débat**

A l'instar du Dr P.F.Mueller, dans la préparation du débat nous avons essayé de fixer des limites en nous concentrant sur quatre défis essentiels:

1. Serait-il possible pour la Suisse de maintenir la distinction entre évasion et fraude fiscale ? (« Alleingang » de la Suisse).
2. Si l'on accepte le principe du secret bancaire, il reste le problème relatif au risque d'abus. Les règles et les institutions qui régissent actuellement le système bancaire protègent-elles suffisamment la société contre une utilisation abusive du secret bancaire? Nous pensons particulièrement au Code Pénal (art 305), à la Commission Fédérale des Banques (CFB), à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), à la Convention de diligence et au Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI).
3. Faut-il redéfinir certaines procédures fédérales et cantonales afin d'augmenter l'efficacité et surtout d'accélérer l'entraide judiciaire et l'assistance administrative sur un plan international ?
4. La mauvaise connotation du secret bancaire nuit-elle à la longue à la réputation générale de la Suisse?

### **Les objectifs du forum**

Vu la complexité du sujet, un débat exhaustif sur l'avenir du secret bancaire serait une entreprise trop ambitieuse. Il est aussi probable que les présentations respectives sont trop différentes pour nous permettre de nous former une opinion de synthèse. Les objectifs de ce forum se limiteront dès lors à:

- découvrir les racines historiques du secret bancaire

- nous familiariser avec quelques aspects techniques importants
- mieux comprendre l'enjeu politique et éthique sur un plan national et international.
- apprendre dans quelle mesure le secret bancaire entrave le fonctionnement correct des institutions juridiques.

### ***Les intervenants***

Nous avons eu la grande chance de réunir un petit groupe d'orateurs éminemment compétents et expérimentés :

- Monsieur Bernard Bertossa est Procureur général du Canton de Genève et Président du tribunal de première instance. Il traitera un dilemme difficile, à savoir la volonté du législateur de maximiser les sphères privées et sa volonté d'avoir un système bancaire juridiquement et éthiquement infaillible.
- Monsieur le Conseiller National Nils de Dardel présentera l'aspect éthique et l'enjeu politique national.
- Maître Patrick Mouttet, Responsable du service juridique romand du Credit Suisse Banking nous aidera à comprendre quelques principes légaux importants et nous donnera le point de vue d'une banque globale suisse.
- Monsieur le Professeur Sébastien Guex, Professeur d'histoire à Paris et à l'Université de Lausanne, se concentrera sur les origines du secret bancaire.
- Monsieur Henri-Alexandre Gétaz, Ministre et chef adjoint du Bureau de l'intégration Européenne à Berne, nous montrera l'importance que prend le secret bancaire dans les négociations avec l'UE.

